

Ecole de Rugby – Charte du Dirigeant

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter !

Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les dirigeants ont mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des Educateurs et l'épanouissement des joueurs.		
Droits du Dirigeant	Devoirs du Dirigeant	Règles de vie à respecter
<p>Le Dirigeant a droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant - à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités, - au respect des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du Club, - à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques, - à la reconnaissance que mérite son investissement bénévole, - à l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables, - à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement. 	<p>Le Dirigeant a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de se former ou s'informer pour être performant dans les tâches confiées, - de connaître précisément son rôle et de s'y tenir, - d'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents, - de respecter les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club, - d'être le lien entre les parents et les éducateurs, - de décharger les éducateurs de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne organisation, - de veiller en permanence à une bonne communication interne et externe. 	<p>Le Dirigeant a le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'écrire, pour tous, des règles de vie claires et précises, - de veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous, - de mettre en place les moyens d'en vérifier le respect : cahiers de présence, de retards, etc ... - de mettre en place les moyens d'une bonne communication, - de rechercher en permanence le « travail en équipe ».
<p>Il a aussi droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son ensemble 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent, - d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération 	<p>Il a aussi le devoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.